

Royaume du Maroc

Ministère Délégué auprès du
Ministère de l'Industrie, du
Commerce, de l'Investissement
et de l'Economie Numérique
Chargé du Commerce extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DPC/SMS



10 6 JUIN 2014

المملكة المغربية
لوزارة المنتدبة لدى وزارة الصناعة،
التجارة والإستثمار والإقتصاد الرقمي
لمكلفة بالتجارة الخارجية

AVIS AUX IMPORTATEURS N° 13/14

Le Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du Commerce Extérieur porte à la connaissance des importateurs des tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues que, conformément à la Décision n°02/14 du Ministre chargé du Commerce Extérieur, les importations des tôles laminées à froid, relevant des positions douanières : 7209, 7211 (à l'exception de : 7211.13, 7211.14 et 7211.19), 7225 et 7226 et tôles plaquées ou revêtues, relevant des positions douanières : 7210 (à l'exception du 7210.11, 7210.12 ; 7210.90.21.00 ; 7210.90.22.00 ; 7210.90.23.00), 7212 (à l'exception du 7212.10), 7225 et 7226, seront soumises, à compter du 11 juin 2014, à la procédure de surveillance des importations et ce, pendant toute la durée de l'enquête de sauvegarde sur lesdites importations.

En conséquence, les engagements d'importation relatifs à l'importation des tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues doivent être préalablement visés par le Ministère Délégué Chargé du Commerce Extérieur (Direction de la Politique des Echanges Commerciaux - Division de la Réglementation et de la Facilitation Commerciale sise 1, Avenue Tadla Mabella- Rabat).

Le dossier à soumettre pour visa doit être constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Le formulaire de l'engagement d'importation dûment rempli en six (6) exemplaires domicilié ou pré-domicilié auprès de la banque de l'importateur. Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux et peut être téléchargé sur le site web du Ministère délégué chargé du Commerce Extérieur au lien : http://www.maroctrade.gov.ma/ReglementationImportation/ProceduresDocumentsImportation/Formulaires/Formulaires/eng_imp.pdf;
- La facture pro forma en 5 exemplaires précisant la quantité exprimée en unités de mesures adéquates (poids), la valeur totale et le prix unitaire ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ; et
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle (Patente).

Par ailleurs, lors du dépôt d'un nouvel engagement d'importation pour visa, les importateurs doivent fournir au Ministère délégué chargé du Commerce Extérieur un état récapitulatif détaillé des opérations d'importations des tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues effectivement réalisées sous couvert de l'engagement d'importation précédent selon le modèle, ci-joint, accompagné de la copie de l'engagement en question comportant les imputations de l'Administration des douane et des copies des Déclarations Uniques des Marchandises (DUM) avec les factures correspondantes.

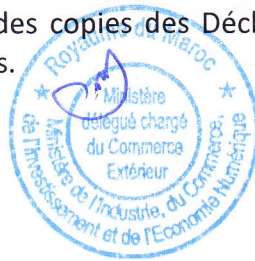


TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS D'IMPORTATIONS
EFFECTIVEMENT REALISEES SOUS COUVERT DE L'ENGAGEMENT N°..... DU.....

N° DUM	Date	Poids	Valeurs en DH	Exportateur
Total				

Je soussigné,, en ma qualité de de la société, déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont exactes.

Date, cachet et signature